

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2485

8 octobre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|--|--------|
| Acobell S.A. | 119237 | Elux Wealth Management S.à r.l. | 119235 |
| Armitage Luxembourg S. à r.l. | 119237 | Elux Wealth Management S.à r.l. | 119235 |
| Badlux S.à.r.l. | 119240 | Enddora Finance 2 S.à r.l. | 119244 |
| Beethoven One S.à r.l. | 119236 | E.Q.L. S.à r.l. | 119269 |
| Belenos S.A. | 119239 | Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l. | 119236 |
| BETA Hotel Financing Luxembourg S.à r.l. | 119239 | Falcon Real Estate Investments S.à r.l. ... | 119235 |
| Bisrepetitart S.A. | 119240 | Fiducial Holding | 119236 |
| Blue Power Group S.à r.l. | 119242 | Fiducial Real Estate Holding | 119236 |
| Bonar International S.à.r.l. | 119237 | Fine Chemicals Trading International S.A. | 119237 |
| Bonfin S.A. | 119240 | G Ebco S.à r.l. | 119280 |
| BP Real Estate S.à r.l. | 119243 | Groupe Gemmeco S.A. | 119279 |
| Bradmill Properties S.A. | 119242 | Huaros, S.à r.l. | 119234 |
| BRE/GH II Leipzig II Manager S. à r.l. ... | 119242 | Interpro Consulting S.à r.l. | 119278 |
| Bureau Européen de Comptabilité et de Fiscalité S.à.r.l. | 119243 | MacDonald, Dettwiler and Associates (Lu- xembourg), Luxembourg Branch | 119239 |
| Bureau Européen de Comptabilité et de Fiscalité S.à.r.l. | 119242 | Natal S.à r.l. | 119239 |
| Caelus Energy International Holdings S.à r.l. | 119242 | Palladium Energy Group S.à r.l. | 119239 |
| Caesar Property S.à r.l. | 119243 | SC Consulting | 119238 |
| Call Me Tender | 119276 | SIGNA R.E.C.P. Development "IZD" S.à r.l. | 119255 |
| Carinae Group S.A. | 119272 | SIGNA R.E.C.P. Development „KHT" S. à r.l. | 119255 |
| Carinae Group S.A.-SPF | 119272 | SONGBIRD INVESTMENT CORPORA- TION, Luxembourg Branch | 119234 |
| Claremont Consulting Services S.A. | 119241 | Square Meter S.A. | 119238 |
| Clarins Ventures S.A. | 119241 | Styron Holding S.à r.l. | 119258 |
| Clervaux Participations S.A. | 119240 | Styron Luxco S.à r.l. | 119257 |
| CMLUX Sàrl | 119241 | Sunflower (Luxembourg) Light Energy Science & Technology Co., Ltd | 119234 |
| Cobolt Investments S.à r.l. | 119243 | Sunny Delight Beverages Europe, S.à r.l. | 119234 |
| Cobolt Investments S.à r.l. | 119255 | System Gateway Sàrl | 119234 |
| Colt Lux Holding S.à r.l. | 119236 | System in Room | 119238 |
| Cornelia S.à r.l. | 119241 | Tamweelview S.A. | 119238 |
| Credit Investor NCC S.à.r.l. | 119274 | Technoport S.A. | 119243 |
| CTL Mezz A Luxco S.à r.l. | 119259 | Yzach Health S.A. | 119238 |
| DCSF (Parallel II) Investment S.à r.l. ... | 119244 | | |
| Development Venture III S.C.A. | 119266 | | |
| Elux Wealth Management S.à r.l. | 119235 | | |

Sunflower (Luxembourg) Light Energy Science & Technology Co., Ltd, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 160.900.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 28 juin 2013

Siège social

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013118119/12.

(130143566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Sunny Delight Beverages Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 2.563.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 101.382.

—
Il résulte des résolutions prises que le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat de L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer à L-2763 Luxembourg, 3133, rue Ste Zithe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013118120/12.

(130143323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

SONGBIRD INVESTMENT CORPORATION, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 147.595.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118115/10.

(130141783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

System Gateway Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.831.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 juillet 2013

L'Associé unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social du 14, Rue des Romains L-2444 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013118122/10.

(130143466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Huaros, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.726.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118380/10.

(130144048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Elux Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 37, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 105.321.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LMS SERVICES S.A R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2013118330/13.

(130143754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Elux Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 37, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 105.321.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LMS SERVICES S.A R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2013118329/13.

(130143753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Elux Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 37, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 105.321.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LMS SERVICES S.A R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2013118331/13.

(130143940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Falcon Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.150.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.384.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 13 août 2013

L'associé unique de la Société a pris acte et accepté la démission de MERLIS S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société avec effet au immédiat et a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Jesus Abellan Gomez, dont l'adresse se situe à C/ Gorgs Llado n° 99 N3, Barbera del Valles, 08210, Barcelone, Espagne, en tant que liquidateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Falcon Real Estate Investments S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013118354/15.

(130143574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Colt Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.025.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 116.042.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de Colt Lux Holding S.à r.l. (la "Société"), que Madame Rita Thies a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Pour la société Colt Lux Holding S.à r.l.

Victoria Bénis

Référence de publication: 2013118181/14.

(130143405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

**Fiducial Holding, Société Anonyme,
(anc. Fiducial Real Estate Holding).**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
R.C.S. Luxembourg B 169.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013118361/12.

(130143637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.111.

En date du 20 septembre 2011, le siège social de l'associé unique Fairacre Properties (Lux) S.à r.l. a été transféré du 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118353/12.

(130144119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Beethoven One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 178.870.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 16 août 2013 les décisions suivantes:

- Nomination de Channarin CHEAM, né le 24 janvier 1981 à Khao I Dang, Thaïlande, avec adresse professionnelle au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 14 août 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Jiri SLAVICEK, né le 5 avril 1972 à Volketswil, Suisse, avec adresse professionnelle au 10 Gartenstrasse, CH-8002 Suisse, au poste de gérant de la société avec effet au 14 août 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118667/16.

(130144634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Bonar International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 67.693.950,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 67.068.

—
Extrait des résolutions prises au Royaume Uni par l'associé unique de la société en date du 12 août 2013

L'associé unique décide de renouveler le mandat des gérants de la Société

- Monsieur Simon DRAY,
- Monsieur Matthew JOY et
- Monsieur Michael John HOLT

jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 30 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118693/16.

(130144628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Acobell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.928.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013118645/10.

(130144266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Armitage Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.010.

—
Les comptes annuels consolidés de Tesco PLC., maison-mère de la Société au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Un gérant*

Référence de publication: 2013118634/12.

(130144597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Fine Chemicals Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 48.603.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la

société anonyme Fine Chemicals Trading International S.A., avec siège social à L- 2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

*Pour la société en liquidation**Me Max Mailliet**Le liquidateur*

Référence de publication: 2013119118/16.

(130144624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

System in Room, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5418 Ehnen, 2, Am Stach.

R.C.S. Luxembourg B 178.458.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales signé en date du 16 août 2013 entre Monsieur Philippe KUHN et la société DATKU LIMITED, enregistrée auprès du «trade register of England and Wales» sous le numéro 8648698 et ayant son siège social au 1st Floor, 2Woodberry Grove, Finchley, London, N12 ODR, Royaume-Uni que Monsieur Philippe KHUN cède 35 parts sociales de la Société, à la société DATKU LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119002/16.

(130144668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

SC Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6137 Junglinster, 30, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.345.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2013119009/10.

(130144151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Square Meter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 142.182.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013119030/10.

(130144472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Yzach Health S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 100.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119081/9.

(130144243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Tamweelview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 66.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119038/9.

(130144342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Palladium Energy Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Corinne Muller

Mandataire

Référence de publication: 2013118957/12.

(130144420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Natal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NATAL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013118928/11.

(130144281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

MacDonald, Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 97.990.

Les comptes annuels de la personne morale de droit étranger au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118902/12.

(130144674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Belenos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.859.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013119195/10.

(130145316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

BETA Hotel Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119198/9.

(130145356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Bonfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.048.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 19 août 2013, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide en date du 19 août 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013119202/19.

(130144774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Bisrepetitart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 129.723.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013119201/10.

(130145104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Badlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.789.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BADLUX S.à.r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013119192/11.

(130144821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Clervaux Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 72.188.

—
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013119238/14.

(130145362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

CMLUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9411 Vianden, 79, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 172.599.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de CMLUX S.à.r.l. tenue le 8 juillet 2013 à 11.00 heures au siège de la société

Résolution

L'assemblée prend bonne note de la démission de Madame FERNANDES DE SOUSA Marta Isabel au 30/04/2013 en sa qualité de gérante technique de la société.

Sera désormais gérante unique Madame SILVA MARQUES Cristiana Filipa, demeurant à L-9411 Vianden, 79 Grand-rue, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Vianden, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Cristiana Filipa SILVA MARQUES

Référence de publication: 2013119239/17.

(130144868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Clarins Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 82.156.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013119237/10.

(130145101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Claremont Consulting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6-8, rue Jean Origer.
R.C.S. Luxembourg B 72.766.

EXTRAIT

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la société Claremont Consulting Services S.A., tenue au siège social en date du 18 juillet 2013, il en résulte:

- M. Gareth Edward Reynolds, né le 18 septembre 1971 à Detmold, Allemagne, demeurant professionnellement au 6-8, rue Jean Origer à L-2269 Luxembourg a été nommé Administrateur-Délégué de la société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Patricia Carraro / Rachel Grzelak

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013119236/16.

(130144933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Cornelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 550.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik

Mandataire

Référence de publication: 2013119223/11.

(130145108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Bradmill Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 51.912.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013119206/10.

(130144833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

BRE/GH II Leipzig II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.012.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119207/9.

(130145083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Blue Power Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.274.750,00.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 123.317.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés tenue extraordinairement le 22 juillet 2013

Personne chargée du contrôle des comptes:

L'assemblée décide de nommer à la fonction de réviseur d'entreprises pour la période expirant à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- la société ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, Réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013119182/16.

(130145366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Bureau Européen de Comptabilité et de Fiscalité S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.684.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119211/9.

(130144879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Caelus Energy International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.400.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013119212/10.

(130145429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

BP Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 162.206.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L130139291

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119204/10.

(130145264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Bureau Européen de Comptabilité et de Fiscalité S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.684.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119210/9.

(130144836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Caesar Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.357.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Caesar Property S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013119213/11.

(130144758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Cobolt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 177.003.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119217/10.

(130144904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Technoport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 169.822.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Guy WOLLWERT, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue Saint Esprit, L-1475 Luxembourg.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013118564/14.

(130143666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Enddora Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.373.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 17 juillet 2013.

L'associé unique a décidé de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Jonathan Michael Scott Warren, né le 15 avril 1952, à Jersey, Royaume-Uni, résidant à Thomas Edge House, Tunnell Street, St Helier, Jersey JE2 4LU.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2013.

Pour Enddora Finance 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013117877/17.

(130143427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

DCSF (Parallel II) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.588.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of July,

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

DCSF (Parallel II) Holding S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy (Grand Duchy of Luxembourg), in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

represented by Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "DCSF (Parallel II) Investment S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Arts. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company,

including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2013.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at 3 the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Manager:

- Mr. Richard Munn, born in Ware (United-Kingdom) on 31 July 1958, with professional address at 83, Pall Mall, 6th Floor, SW1Y 5ES London (United Kingdom); and

Class B Managers:

- Mr. Jean-Claude Lucius, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 13 December 1966, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. Resolved that the registered office shall be at L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-un juillet,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

DCSF (Parallel II) Holding S.à r.l., une société établie sous les lois de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant au siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy (Grand-Duché de Luxembourg), en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

représentée par Mlle Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand -duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la " Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "DCSF (Parallel II) Investment S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés

adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui

peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000, -).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée

Gérant de catégorie A:

- M. Richard Munn, né à Ware, Hertfordshire, Angleterre le 31 Juillet 1958, ayant son adresse professionnelle au 83, Pall Mall, SW1Y5ES Londres, Royaume Uni;

Gérants de catégorie B:

- M. Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1966, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) on 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Fixation du siège social de la Société à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 août 2013. Relation: LAC/2013/35987.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118747/596.

(130144599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**SIGNA R.E.C.P. Development "IZD" S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SIGNA R.E.C.P. Development „KHT" S. à r.l.)**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.385.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2013118103/11.

(130143377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Cobolt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.003.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

LRF Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 176 961, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 July 2013.

The said proxy, after being signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing party is the sole partner of Cobolt Investments S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177 003, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 April 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1507 of 25 June 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions

First resolution

The general meeting of partners decide to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 250,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) to two hundred and sixty-two thousand five hundred British Pounds (GBP 262,500.-) through the issue of two hundred fifty thousand (250,000) shares, each at a par value of one British Pound (GBP 1,-)

The new shares are to be subscribed by LRF Holdings S.à r.l., pre-named, paid up by a contribution in kind consisting of a claim held by LRF Holdings S.à r.l., against the Company for a total amount of one million British Pounds (GBP 1,000,000.-)

The total contribution of one million British Pounds (GBP 1,000,000.-) will be allocated as follows:

(i) two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 250,000.-) will be allocated to the share capital of the Company and

(ii) seven hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 750,000.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at two hundred and sixty-two thousand five hundred British Pounds (GBP 262,500.-) represented by two hundred and sixty two thousand five hundred (262,500.-) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

LRF Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 961, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Cathy Blondel, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2013.

Ladite procuration, signée par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de «Cobolt Investments S.à r.l.» une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 003, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 29 avril 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1507 du 25 juin 2013.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille livres sterling (GBP 250.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500.-) à deux cent soixante-deux mille cinq cents livres sterling (GBP 262.500.-) par l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LRF Holdings S.à r.l.», prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par LRF Holdings S.à r.l. contre la Société pour un montant total d'un million de livres sterling (GBP 1.000.000.-).

L'apport d'un million de livres sterling (GBP 1.000.000.-) sera entièrement alloué comme suit:

(i) deux cent cinquante mille livres sterling (GBP 250.000.-) au capital social et

(ii) sept cent cinquante mille livres sterling (GBP 750.000.-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante-deux mille cinq cents livres sterling (262.500,- GBP) représentée par deux cent soixante-deux mille cinq cents (262.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10032.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013118707/102.

(130144283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Styron Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.577.

L'an deux mille treize, le premier août,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Trinseo S.A., ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.549 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 juillet 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Styron Luxco S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 153.577, constituée suivant acte notarié en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1452 du 15 juillet 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 8 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2458 du 3 octobre 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française la 1^{ère} phrase de l'article 2.1. des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle d'un des gérants de la Société, Ailbhe Jennings, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sodomova et M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 août 2013. REM/2013/1426. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118531/51.

(130143726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Styron Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.582.

L'an deux mille treize, le premier août,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Styron Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 153.577 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 juillet 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Styron Holding S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 153.582, constituée suivant acte notarié en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1491 du 21 juillet 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 8 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2461 du 3 octobre 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française la 1^{ère} phrase de l'article 2.1. des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

Version française:

« 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle d'un des gérants de la Société, Ailbhe Jennings, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sodomova et M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 août 2013. REM/2013/1427. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118530/52.

(130143733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

CTL Mezz A Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 148.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.758.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of August,
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Metlife Insurance Company of Connecticut, a company incorporated and organised under the laws of Connecticut (United States of America), with its registered office at 1300 Hall Boulevard, Bloomfield, Connecticut 06002-2910, United States of America, registered with the US Securities and Exchange Commission under number 733076,

StepStone Mezzanine Partners I-A L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of Delaware (United States of America), with its registered office at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 3805065, acting by its general partner Amacar GP, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware (United States of America), with its registered office at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 3053843,

StepStone Mezzanine Partners (Offshore) I-A L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at c/o Caledonian Bank and Trust Limited, Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the companies register of the Cayman Islands under number 14779, acting by its general partner CP GP, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at Caledonian Trust (Cayman) Limited, PO Box 1043 GT, Caledonian House, 69 Dr Roy's Drive, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands company register under number CA124439,

Mezzanine Co-Investment Portfolio L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of Delaware (United States of America), with its registered office at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 4821779, acting by its general partner StepStone Diversified Funds GP, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware (United States of America), with its registered office at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 4855074,

Partners Group Mezzanine Finance I, L.P., a limited partnership formed under the laws of Scotland, with its registered office at Tudor House, P.O. Box 477, St Peter Port, Guernsey, registered with the companies register of Edinburgh under number 5426, acting by its general partner Partners Group (Guernsey) Limited, a company a company incorporated under the laws of Guernsey, with its registered office at Tudor House, P.O. Box 477, St Peter Port, Guernsey, registered with the companies register of Guernsey under number 35362,

Partners Group Mezzanine Finance III, L.P., a limited partnership formed under the laws of Scotland, with its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, registered with the companies register of Edinburgh under number 5930, acting by its general partner Partners Group (Guernsey) Limited, a company a company incorporated under the laws of Guernsey, with its registered office at Tudor House, P.O. Box 477, St Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, registered with the companies register of Guernsey under number 35362, and

Blando Investments S.A., a limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, registered with the companies register of Luxembourg under number B 113.754,

hereafter collectively referred to as the "Shareholders".

each represented by Florian Grasso, lawyer with offices at 2 rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed ne varietur by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, declare that they currently hold all the seven million two hundred thousand (7,200,000) shares of CTL Mezz A Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, on 28 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1816 dated 27 July 2013, with registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Companies Register of Luxembourg under the number B 177.758 and with a share capital of EUR 72,000.- (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time on 19 June 2013 by a deed of Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, pending publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, duly represented, being the shareholders of the Company, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital with an amount of seventy-six thousand euros (EUR 76,000.-), in order to raise it from its current amount of seventy-two thousand euros (EUR 72,000.-) divided into one million eight hundred thousand (1,800,000) class A shares, one million eight hundred thousand (1,800,000) class B shares, one million eight hundred thousand (1,800,000) class C shares, one million eight hundred thousand (1,800,000) class D shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, up to one hundred and forty-eight thousand euros (EUR 148,000.-) with payment of a share premium of seven million two hundred sixty thousand nine hundred and eighty-one euros and ten euro cents (EUR 7,260,981.10) (the "Share Premium").

2. To issue one million nine hundred thousand (1,900,000) new class A shares, one million nine hundred thousand (1,900,000) new class B shares, one million nine hundred thousand (1,900,000) new class C shares, one million nine hundred thousand (1,900,000) new class D shares so as to raise the total number of shares to fourteen million eight hundred thousand (14,800,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares (the "New Shares") and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholder on the proposed capital increase and to accept the subscriptions and payments of such New Shares, including the payment of the Share Premium, by a contribution in kind consisting of shares of CTL Logistics Sp. z o. o., a company incorporated in Poland, with its registered office in Warsaw at al. Jerozolimskie 96, 00-807 Warsaw, Poland entered in the National Court Register maintained by the District Court for the Capital City of Warsaw, XIII Commercial Department of the National Court Register, under number KRS 0000289679, NIP 525-24-01-994, with fully paid-up share capital of PLN 159,698,500.- (hereafter referred to as "CTL").

3. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above changes.

4. To amend article 2 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company.

5. Miscellaneous.

The Shareholders thereupon requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVED to increase the Company's share capital with an amount of seventy-six thousand euros (EUR 76,000.-), in order to raise it from its current amount of seventy-two thousand euros (EUR 72,000.-) divided into one million eight hundred thousand (1,800,000) class A shares, one million eight hundred thousand (1,800,000) class B shares, one million eight hundred thousand (1,800,000) class C shares, one million eight hundred thousand (1,800,000) class D shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, up to one hundred and forty-eight thousand euros (EUR 148,000.-) with payment of a share premium of seven million two hundred sixty thousand nine hundred and eighty-one euros and ten euro cents (EUR 7,260,981.10) (the "Share Premium").

Second resolution

The Shareholders RESOLVED to issue one million nine hundred thousand (1,900,000) new class A shares, one million nine hundred thousand (1,900,000) new class B shares, one million nine hundred thousand (1,900,000) new class C shares, one million nine hundred thousand (1,900,000) new class D shares so as to raise the total number of shares to fourteen million eight hundred thousand (14,800,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares (the "New Shares") and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholder on the proposed capital increase and to accept the subscriptions and payments as follows:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Florian Grasso, pre-named, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Shareholders, by virtue of the above mentioned proxies.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Metlife Insurance Company of Connecticut, prenamed, to five hundred seventy-one thousand three hundred and eighty-seven (571,387) new class A shares, five hundred seventy-one thousand three hundred and eighty-seven (571,387) new class B shares, five hundred seventy-one thousand three hundred and eighty-seven (571,387) new class C shares, five hundred seventy-one thousand three hundred and eighty-seven (571,387) new class D shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay up such new shares as well as a share premium of two million one hundred eighty-four thousand three hundred and forty-eight euros and seventy-two euro cents (EUR 2,184,348.72) by way of a contribution in kind consisting of twenty thousand one hundred and ninety-four (20,194) shares of CTL, which has been valued at an aggregate amount of two million two hundred seven thousand two hundred and four euros and twenty euro cents (EUR 2,207,204.20).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of StepStone Mezzanine Partners I-A L.P., prenamed, to one hundred seventeen thousand and two (117,002) new class A shares, one hundred seventeen thousand and two (117,002) new class B shares, one hundred seventeen thousand and two (117,002) new class C shares, one hundred seventeen thousand and two (117,002) new class D shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay up such new shares as well as a share premium of four hundred forty-eight thousand nine hundred and fourteen euros and ninety-two euro cents (EUR 448,914.92) by way of a contribution in kind consisting of four thousand one hundred and fifty (4,150) shares of CTL, which has been valued at an aggregate amount of four hundred fifty-three thousand five hundred and ninety-five euros (EUR 453,595.-).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of StepStone Mezzanine Partners (Offshore) I-A L.P., prenamed, to two hundred thirty-five thousand seven hundred and fifty-two (235,752) new class A shares, two hundred thirty-five thousand seven hundred and fifty-two (235,752) new class B shares, two hundred thirty-five thousand seven hundred and fifty-two (235,752) new class C shares, two hundred thirty-five thousand seven hundred and fifty-two (235,752) new class D shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay up such new shares as well as a share premium of eight hundred ninety-seven thousand eight hundred and sixty-nine euros and twenty-two euro cents (EUR 897,869.22) by way of a contribution in kind consisting of eight thousand three hundred and one (8,301) shares of CTL, which has been valued at an aggregate amount of nine hundred seven thousand two hundred and ninety-nine euros and thirty euro cents (EUR 907,299.30).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mezzanine Co-Investment Portfolio L.P., prenamed, to sixty-three thousand four hundred and seventy-nine (63,479) new class A shares, sixty-three thousand four hundred and seventy-nine (63,479) new class B shares, sixty-three thousand four hundred and seventy-nine (63,479) new class C shares, sixty-three thousand four hundred and seventy-nine (63,479) new class D shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay up such new shares as well as a share premium of two hundred forty-one thousand seven hundred and forty-six euros and thirty-four euro cents (EUR 241,746.34) by way of a contribution in kind consisting of two thousand two hundred and thirty-five (2,235) shares of CTL, which has been valued at an aggregate amount of two hundred forty-four thousand two hundred and eighty-five euros and fifty euro cents (EUR 244,285.50).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Partners Group Mezzanine Finance I, L.P., prenamed, to three hundred thousand nine hundred and ninety-eight (300,998) new class A shares, three hundred thousand nine hundred and ninety-eight (300,998) new class B shares, three hundred thousand nine hundred and ninety-eight (300,998) new class C shares, three hundred thousand nine hundred and ninety-eight (300,998) new class D shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay up such new shares as well as a share premium of one million one hundred forty-eight thousand two hundred and eighty-eight euros and eighty-eight euro cents (EUR 1,148,288.88) by way of a contribution in kind consisting of ten thousand six hundred and sixteen (10,616) shares of CTL, which has been valued at an aggregate amount of one million one hundred sixty thousand three hundred and twenty-eight euros and eighty euro cents (EUR 1,160,328.80.-).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Partners Group Mezzanine Finance III, L.P., prenamed, to one hundred eighty-eight thousand one hundred and nineteen (188,119) new class A shares, one hundred eighty-eight thousand one hundred and nineteen (188,119) new class B shares, one hundred eighty-eight thousand one hundred and nineteen (188,119) new class C shares, one hundred eighty-eight thousand one hundred and nineteen (188,119) new class D shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay up such new shares as well as a share premium of seven hundred sixteen thousand five hundred and eighty-seven euros and seventy-four euro cents (EUR 716,587.74) by way of a contribution in kind consisting of six thousand six hundred and twenty-five (6,625) shares of CTL, which has been valued at an aggregate amount of seven hundred twenty-four thousand one hundred and twelve euros and fifty euro cents (EUR 724,112.50).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Blando Investments S.A., prenamed, to four hundred twenty-three thousand two hundred and sixty-three (423,263) new class A shares, four hundred twenty-three thousand two hundred and sixty-three (423,263) new class B shares, four hundred twenty-three thousand two hundred and sixty-three (423,263) new class C shares, four hundred twenty-three thousand two hundred and sixty-three (423,263) new class D shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay up such new shares as well as a share premium of one million six hundred twenty-three thousand two hundred and twenty-five euros and twenty-eight euro cents (EUR 1,623,225.28) by way of a contribution in kind consisting of fifteen thousand and six (15,006) shares of CTL, which has been valued at an aggregate amount of one million six hundred forty thousand one hundred and fifty-five euros and eighty euro cents (EUR 1,640,155.80).

The person appearing declared, in the name and on behalf of the Shareholders that there exist no impediments to the free disposal of the sixty-seven thousand one hundred and twenty-seven (67,127) shares of CTL (the "Contribution in Kind"), there are no lawsuits or litigation whatsoever in connection with the Contribution in Kind which may materially affect its determined value and that the Shareholders undertakes to fulfil all regulatory requirements necessary in relation to the said Contribution in Kind in all applicable jurisdictions.

The person appearing declared, in the name and on behalf of the Shareholders, that the value of the Contribution in Kind has been certified at seven million three hundred thirty-six thousand nine hundred and eighty-one euros and ten euro cents (EUR 7,336,981.10) in a declaration of contribution signed by the Shareholders and confirmed in a declaration of recipient company signed by the legal representatives of the Company.

The Shareholders RESOLVED to accept these subscriptions and payments and acknowledged that the capital increase has been fully paid up by the Contribution in Kind.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders RESOLVED to amend and restate article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follow:

« **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at one hundred and forty-eight thousand euros (EUR 148,000.-) divided into three million seven hundred thousand (3,700,000) class A shares, three million seven hundred thousand (3,700,000) class B shares, three million seven hundred thousand (3,700,000) class C shares, three million seven hundred thousand (3,700,000) class D shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Shares" and each a "Share").

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVED to amend and restate article 2 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follow:

« **Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand two hundred euros (EUR 4,200.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing parties' proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le deux août,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

Metlife Insurance Company of Connecticut, une société constituée selon les lois du Connecticut (Etats-Unis), ayant son siège social à 1300 Hall Boulevard, Bloomfield, Connecticut 06002-2910, Etats-Unis, enregistrée au registre de la Securities and Exchange Commission sous le numéro 733076,

StepStone Mezzanine Partners I-A L.P., une société en commandite simple constituée selon les lois du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, enregistrée au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 3805065, agissant par son associé commandité Amacar GP, Inc., une société constituée selon les lois du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, enregistrée au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 3053843,

StepStone Mezzanine Partners (Offshore) I-A L.P., une société en commandite simple constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Caledonian Bank and Trust Limited, Caledonian House, 69 Dr. Roy's Drive, Grand Cayman, enregistrée au registre des sociétés Iles Cayman sous le numéro 14779, agissant par son associé commandité CP GP, une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Caledonian Trust (Cayman) Limited,

PO Box 1043 GT, Caledonian House, 69 Dr Roy's Drive, Grand Cayman, enregistrée au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro CA124439,

Mezzanine Co-Investment Portfolio L.P., une société en commandite simple constituée selon les lois du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, enregistrée au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 4821779, agissant par son associé commandité StepStone Diversified Funds GP, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, enregistrée au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 4855074,

Partners Group Mezzanine Finance I L.P., une société en commandite simple constituée selon les lois de l'Ecosse, ayant son siège social à Tudor House, P.O. Box 477, St Peter Port, Guernsey, enregistrée au registre des sociétés d'Edimburgh sous le numéro 5426, agissant par son associé commandité Partners Group (Guernsey) Limited, une société constituée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social Tudor House, P.O. Box 477, St Peter Port, Guernsey, enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 35362,

Partners Group Mezzanine Finance III L.P., une société en commandite simple constituée selon les lois de l'Ecosse, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, enregistrée au registre des sociétés d'Edimburgh sous le numéro 5930, agissant par son associé commandité Partners Group (Guernsey) Limited, une société constituée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social Tudor House, P.O. Box 477, St Peter Port, Guernsey, enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 35362,

et

Blando Investments S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.754,

ci-après collectivement désignés les «Associés»,

chacun représenté par Florian Grasso, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Les comparants, représenté comme écrit ci-dessus, déclarent détenir l'intégralité des sept millions deux cent mille (7,200,000) parts sociales de CTL Mezz A Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte de Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1816 en date du 27 juillet 2013, ayant son siège social à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.758 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Léonie Grethen, en date du 19 juin 2013, en attente de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquels comparants, dûment représentés, en tant qu'associés de la Société, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-seize mille euros (EUR 76.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-douze mille euros (EUR 72.000,-) divisé en un million huit cent mille (1.800.000) parts de classe A, un million huit cent mille (1.800.000) parts de classe B, un million huit cent mille (1.800.000) parts de classe C, un million huit cent mille (1.800.000) parts de classe D, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de cent quarante-huit mille euros (EUR 148.000,-) avec le paiement d'une prime d'émission de sept millions deux cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-un euros et dix centimes (EUR 7.260.981,10) (la "Prime d'Emission").

2. émettre un million neuf cent mille (1.900.000) nouvelles parts de classe A, un million neuf cent mille (1.900.000) nouvelles parts de classe B, un million neuf cent mille (1.900.000) nouvelles parts de classe C, un million neuf cent mille (1.900.000) nouvelles parts de classe D afin de porter le nombre total de parts sociales à quatorze millions huit cent mille (14.800.000), toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant les droits et privilèges tels que déterminés dans les statuts de la Société et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale des associés et d'accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le paiement intégral de ces Nouvelle Parts Sociales, y compris le paiement de la Prime d'Emission, par un apport en nature consistant en actions de CTL Logistics Sp. z o. o., une société constituée en Pologne, ayant son siège social à Varsovie à al. Jerozolimskie 96, 00-807 Warsaw, Poland, enregistrée au registre des sociétés de Varsovie sous le numéro KRS 0000289679, NIP 525-24-01-994 et ayant un capital social de PLN 159.698.500,- (ci-après désigné comme «CTL»).

3. modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points ci-dessus

4. modifier l'article 2 paragraphe 1 des statuts de la Société.

5. Divers.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-seize mille euros (EUR 76.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-douze mille euros (EUR 72.000,-) divisé en un million huit cent mille (1.800.000) parts de classe A, un million huit cent mille (1.800.000) parts de classe B, un million huit cent mille (1.800.000) parts de classe C, un million huit cent mille (1.800.000) parts de classe D, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de cent quarante-huit mille euros (EUR 148.000,-) avec le paiement d'une prime d'émission de sept millions deux cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-un euros et dix centimes (EUR 7.260.981,10) (la "Prime d'Emission").

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre un million neuf cent mille (1.900.000) nouvelles parts de classe A, un million neuf cent mille (1.900.000) nouvelles parts de classe B, un million neuf cent mille (1.900.000) nouvelles parts de classe C, un million neuf cent mille (1.900.000) nouvelles parts de classe D afin de porter le nombre total de parts sociales à quatorze millions huit cent mille (14.800.000), toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et privilèges tels que déterminés dans les statuts de la Société et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale des associés et d'accepter les souscriptions et paiements suivants:

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Florian Grasso, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé des Associés, susmentionnés, en vertu de procurations données sous seing privé.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Metlife Insurance Company of Connecticut à cinq cent soixante-et-onze mille trois cent quatre-vingt-sept (571.387) nouvelles parts de classe A, cinq cent soixante-et-onze mille trois cent quatre-vingt-sept (571.387) nouvelles parts de classe B, cinq cent soixante-et-onze mille trois cent quatre-vingt-sept (571.387) nouvelles parts de classe C, cinq cent soixante-et-onze mille trois cent quatre-vingt-sept (571.387) nouvelles parts de classe D, et de payer intégralement la valeur nominale de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de deux millions cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante-huit euros et soixante-douze centimes (EUR 2.184.348,72), par un apport en nature consistant en vingt mille cent quatre-vingt-quatorze (20.194) actions de CTL, évaluées à un montant global de deux millions deux cent sept mille deux cent quatre euros et vingt centimes (EUR 2.207.204,20).

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de StepStone Mezzanine Partners I-A L.P. à cent dix-sept mille deux (117.002) nouvelles parts de classe A, cent dix-sept mille deux (117.002) nouvelles parts de classe B, cent dix-sept mille deux (117.002) nouvelles parts de classe C, cent dix-sept mille deux (117.002) nouvelles parts de classe D, et de payer intégralement la valeur nominale de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de quatre cent quarante-huit mille neuf cent quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 448.914,92), par un apport en nature consistant en quatre mille cent cinquante (4.150) actions de CTL, évaluées à un montant global de quatre cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 453.595,-).

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de StepStone Mezzanine Partners (Offshore) I-A L.P. à deux cent trente-cinq mille sept cent cinquante-deux (235.752) nouvelles parts de classe A, deux cent trente-cinq mille sept cent cinquante-deux (235.752) nouvelles parts de classe B, deux cent trente-cinq mille sept cent cinquante-deux (235.752) nouvelles parts de classe C, deux cent trente-cinq mille sept cent cinquante-deux (235.752) nouvelles parts de classe D, et de payer intégralement la valeur nominale de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-neuf euros et vingt-deux centimes (EUR 897.869,22,-), par un apport en nature consistant en huit mille trois cent une (8.301) actions de CTL, évaluées à un montant global de neuf cent sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente centimes (EUR 907.299,30).

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Mezzanine Co-Investment Portfolio L.P. à soixante-trois mille quatre cent soixante-dix-neuf (63.479) nouvelles parts de classe A, soixante-trois mille quatre cent soixante-dix-neuf (63.479) nouvelles parts de classe B, soixante-trois mille quatre cent soixante-dix-neuf (63.479) nouvelles parts de classe C, soixante-trois mille quatre cent soixante-dix-neuf (63.479) nouvelles parts de classe D, et de payer intégralement la valeur nominale de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de deux cent quarante-et-un mille sept quarante-six euros et trente-quatre centimes (EUR 241.746,34,-), par un apport en nature consistant en deux mille deux cent trente-cinq (2.235) actions de CTL, évaluées à un montant global de deux cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et cinquante centimes (EUR 244.285,50).

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Partners Group Mezzanine Finance I, L.P. à trois cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (300.998) nouvelles parts de classe A, trois cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (300.998) nouvelles parts de classe B, trois cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (300.998) nouvelles parts de classe C, trois cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (300.998) nouvelles parts de classe D, et de payer intégralement la valeur nominale de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un million cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 1.148.288,88), par un apport en nature consistant en dix mille six

cent seize (10.616) actions de CTL, évaluées à un montant global d'un million cent soixante mille trois cent vingt-huit euros et quatre-vingt centimes (EUR 1.160.328,80).

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Partners Group Mezzanine Finance III, L.P. à cent quatre-vingt-huit mille cent dix-neuf (188.119) nouvelles parts de classe A, cent quatre-vingt-huit mille cent dix-neuf (188.119) nouvelles parts de classe B, cent quatre-vingt-huit mille cent dix-neuf (188.119) nouvelles parts de classe C, cent quatre-vingt-huit mille cent dix-neuf (188.119) nouvelles parts de classe D, et de payer intégralement la valeur nominale de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de sept cent seize mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et soixante-quatorze centimes (EUR 716.587,74,-), par un apport en nature consistant en six mille six cent vingt-cinq (6.625) actions de CTL, évaluées à un montant global de sept cent vingt-quatre mille cent douze euros et cinquante centimes (EUR 724.112,50).

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Blando Investments S.A. à quatre cent vingt-trois mille deux cent soixante-trois (423.263) nouvelles parts de classe A, quatre cent vingt-trois mille deux cent soixante-trois (423.263) nouvelles parts de classe B, quatre cent vingt-trois mille deux cent soixante-trois (423.263) nouvelles parts de classe C, quatre cent vingt-trois mille deux cent soixante-trois (423.263) nouvelles parts de classe D, et de payer intégralement la valeur nominale de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un million six cent vingt-trois mille deux cent vingt-cinq euros et vingt-huit centimes (EUR 1.623.225,28,-), par un apport en nature consistant en quinze mille six (15.006) actions de CTL, évaluées à un montant global d'un million six cent quarante mille cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-centimes (EUR 1.640.155,80).

Le comparant a déclaré, au nom et pour le compte des Associés, qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition des soixante-sept mille cent vingt-sept (67,127) actions de CTL (l'«Apport en Nature»), qu'il n'y aucun procès ou litige concernant l'Apport en Nature qui pourrait affecter matériellement sa valeur, et s'engager à procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de l'Apport en Nature à la Société.

Le comparant a déclaré, au nom et pour le compte des Associés, que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée à sept millions trois cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-un euros et dix centimes (EUR 7.336.981,10) dans une déclaration d'apport signée par les Associés et confirmée dans une déclaration de la société destinataire signée par les représentants de la Société.

Les Associés ont décidé d'accepter ces souscriptions et paiements et ont reconnu que l'augmentation de capital a été entièrement libérée par l'Apport en Nature.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5 paragraphe des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-huit mille euros (EUR 148.000,-) divisé en trois millions sept cent mille (3.700.000) parts de classe A, trois millions sept cent mille (3.700.000) parts de classe B, trois millions sept cent mille (3.700.000) parts de classe C et trois millions sept cent mille (3.700.000) parts de classe D toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale").

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 2 paragraphe des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties contractantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des parties contractantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Grasso, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 août 2013. Relation: LAC/2013/36322.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013118739/391.

(130144640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of August.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development Venture III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 21 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1357 of 1st July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.467 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 9 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1495 of 24th June 2013.

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 24th June 2013, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at three million nine hundred fifty-three thousand two hundred seventy-one euro (EUR 3,953,271.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Share"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and nine hundred eighteen thousand three (918,003) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), nine hundred twenty-seven thousand two hundred seventy-eight (927,278) class B series 2 shares (the "Class B Series 2 Shares"), one million two hundred thirty-six thousand three hundred seventy-three (1,236,373) class B series 3 shares (the "Class B Series 3 Shares"), four hundred ninety-four thousand five hundred forty-eight (494,548) class B series 4 shares (the "Class B Series 4 Shares") together with the Class B Series 1 Shares, Class B Series 2 Shares and the Class B Series 3 Shares, the ("Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class B Shareholders"), one hundred fifty thousand eight hundred seventeen (150,817) class B' shares (the "Class B' Shares") which shall be held by the unlimited partner (the "Class B' Shareholders"), and two hundred twenty-six thousand two hundred fifty-one (226,251) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the "Class C Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into one (1) Class A Share, four hundred sixty-five million (465,000,000) Class B Shares of whatever Series, twenty-five million (25,000,000) Class B' Shares and nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999,999) Class C Shares, each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 24th June 2013, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 22 July 2013, an increase of the issued share capital by an amount of twenty-two thousand ninety euro (EUR 22,090.-) in order to raise the issued share capital to the amount of three million nine hundred seventy-five thousand three hundred sixty-one euro (EUR 3,975,361.-) by the creation of (i) eight thousand eight hundred thirty-six (8,836)

Class B' Shares and (ii) thirteen thousand two hundred fifty-four (13,254) Class C Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 24th June 2013, has accepted subject to the confirmation by anyone director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 22 July 2013, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of one hundred ninety-eight thousand eight hundred ten euro (EUR 198,810.-) as follows:

- DV III General Partner S.A., prenamed: eight thousand eight hundred thirty-six (8,836) new Class B' Shares, at a total issue price of eighty-eight thousand three hundred sixty euro (EUR 88,360.-) including a share premium in the aggregate amount of seventy-nine thousand five hundred twenty-four euro (EUR 79,524.-);

- DV III General Partner S.A., prenamed: seven thousand nine hundred fifty-three (7,953) new Class C Shares, at a total issue price of seventy-nine thousand five hundred thirty euro (EUR 79,530.-) including a share premium in the aggregate amount of seventy-one thousand five hundred seventy-seven euro (EUR 71,577.-);

- DV III Participation, a société civile governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 4451: five thousand three hundred one (5,301) new Class C Shares, at a total issue price of fifty-three thousand ten euro (EUR 53,010.-) including a share premium in the aggregate amount of forty-seven thousand seven hundred nine euro (EUR 47,709.-).

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 12 July 2013, so that the total amount of two hundred twenty thousand nine hundred euro (EUR 220,900.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of one hundred ninety-eight thousand eight hundred ten euro (EUR 198,810.-), has been on 12 July 2013 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 12 July 2013, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5 Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three million nine hundred seventy-five thousand three hundred sixty-one euros (EUR 3,975,361.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Share"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and nine hundred eighteen thousand three (918,003) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), nine hundred twenty-seven thousand two hundred seventy-eight (927,278) class B series 2 shares (the "Class B Series 2 Shares"), one million two hundred thirty-six thousand three hundred seventy-three (1,236,373) class B series 3 shares (the "Class B Series 3 Shares"), four hundred ninety-four thousand five hundred forty-eight (494,548) class B series 4 shares (the "Class B Series 4 Shares") together with the Class B Series 1 Shares, Class B Series 2 Shares and the Class B Series 3 Shares, the ("Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class B Shareholders"), one hundred fifty-nine thousand six hundred fifty-three (159,653) class B' shares (the "Class B' Shares") which shall be held by the unlimited partner (the "Class B' Shareholders"), and two hundred thirty-nine thousand five hundred five (239,505) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the "Class C Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development Venture III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1357, en date du 1^{er} juillet 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.467 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 9 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1495, en date du 24 juin 2013,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 24 juin 2013, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à trois millions neuf cent cinquante-trois mille deux cent soixante et onze euros (EUR 3.953.271,-), représenté par une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et neuf cent dix-huit mille trois (918.003) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), neuf cent vingt-sept mille deux cent soixante-dix-huit (927.278) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), un million deux cent trente-six mille trois cent soixante-treize (1.236.373) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») quatre cent quatre vingt quatorze mille cinq cent quarante-huit (494.548) actions de catégorie B série 4 (les «Actions de Catégorie B Série 4») et ensemble avec les Actions de Catégorie B Série 1, les Actions de Catégorie B Série 2 et les Actions de Catégorie B Série 3, les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie B»), cent cinquante mille huit cent dix-sept (150.817) actions de catégorie B' (les «Actions de Catégorie B'») qui seront détenues par l'associé commandité et deux cent vingt-six mille deux cent cinquante et une (226.251) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par une (1) Action de Catégorie A, quatre cent soixante-cinq millions (465.000.000,-) Actions de Catégorie B toute série confondue, vingt-cinq millions (25.000.000) Actions de Catégorie B' et neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999.999) Actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 24 juin 2013, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 22 juillet 2013, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de vingt-deux mille quatre vingt dix euros (EUR 22.090,-) en vue de porter le capital social souscrit à trois millions neuf cent soixante-quinze mille trois cent soixante et un euros (EUR 3.975.361,-) par la création et l'émission de (i) huit mille huit cent trente-six (8.836) Actions de Catégorie B' et (ii) treize mille deux cent cinquante-quatre (13.254) Actions de Catégorie C (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 24 juin 2013, a accepté, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 22 juillet 2013, la souscription des Nouvelles Actions ensemble avec une prime d'émission totale de cent quatre vingt dix-huit mille huit cent dix euros (EUR 198.810,-), comme suit:

- DV III General Partner S.A., prénommée: huit mille huit cent trente-six (8.836) nouvelles Actions de Catégorie B' à un prix d'émission total de quatre vingt huit mille trois cent soixante euros (EUR 88.360,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de soixante dix neuf mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 79.524,-);

- DV III General Partner S.A., prénommée: sept mille neuf cent cinquante-trois (7.953) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de soixante dix-neuf mille cinq cent trente euros (EUR 79.530,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de soixante et onze mille cinq cent soixante dix-sept euros (EUR 71.577,-);

- DV III Participation, une société civile régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4451: cinq mille trois cent une (5.301) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de cinquante trois mille dix euros (EUR 53.010,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de quarante-sept mille sept cent neuf euros (EUR 47.709,-);

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission par des versements en numéraire à la Société le 12 juillet 2013, de sorte que la somme de deux cent vingt mille neuf cent euros (EUR 220.900,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de cent quatre vingt dix-huit mille huit cent dix euros (EUR 198.810,-), se trouvait le 12 juillet 2013 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 12 juillet 2013, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à trois millions neuf cent soixante-quinze mille trois cent soixante et un euros (EUR 3.975.361,-), représenté par une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et neuf cent dix-huit mille trois (918.003) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), neuf cent vingt-sept mille deux cent soixante dix-huit (927.278) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), un million deux cent trente-six mille trois cent soixante-treize (1.236.373) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») quatre cent quatre vingt quatorze mille cinq cent quarante-huit (494.548) actions de catégorie B série 4 (les «Actions de Catégorie B Série 4») et ensemble avec les Actions de Catégorie B Série 1, les Actions de Catégorie B Série 2 et les Actions de Catégorie B Série 3, (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie B»), cent cinquante-neuf mille six cent cinquante-trois (159.653) actions de catégorie B' (les «Actions de Catégorie B'») qui seront détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie B'») et deux cent trente-neuf mille cinq cent cinq (239.505) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2013. Relation: LAC/2013/36507. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118743/207.

(130144464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

E.Q.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 179.580.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Jean-Jacques FREYRE, dirigeant de société, demeurant à F-38300 Culin, 757, route des Brosses;

Ici représenté par Maître Nicolas RENTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 84, Grand Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 31 juillet 2013.

- SAS EUROPE QUALITE, une société par actions simplifiée, ayant son siège social à F-38090 Villefontaine, 35, Avenue Condorcet Parc technologique nord; inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne (France), sous le numéro 491.283.156;

Ici représentée par Maître Nicolas RENTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 84, Grand Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 31 juillet 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes représentées de la manière décrite ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet, Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les souscripteurs de parts prénommés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société prend la dénomination de «E.Q.L. SARL»;

Art. 3. La Société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger:

Toutes prestations de services dans les domaines de l'étalonnage d'instruments de mesure et du contrôle de pièces.

La Société pourra également accomplir toutes prestations liées au conseil et à la formation dans les domaines de la qualité et de la métrologie.

La Société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières, se rattachant directement à son objet social ou qui serait de nature à en faciliter sa réalisation.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées. Si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le Tribunal de Commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès du gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures qui trouvent leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|---|--|
| M. Jean-Jacques FREYRE, prénommé, | une (1) part sociale |
| SAS EUROPE QUALITE, prénommée, | deux cent quarante-neuf (249) parts sociales |
| TOTAL: | deux cent cinquante (250) parts sociales |

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison du présent acte constitutif, sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voies les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée et investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la Société, Monsieur Jean-Jacques FREYRE, prénommé,

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rentz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 août 2013. Relation: LAC/2013/37313. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118759/157.

(130144443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Carinae Group S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Carinae Group S.A.).

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 164.196.

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée Générale) de la société anonyme «CARINAE GROUP S.A.» (la «Société»), ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 164.196, constituée suivant acte notarié en date du 17 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2945 du 1^{er} décembre 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification avec effet à compter du 1^{er} janvier 2013 de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007, telle qu'amendée, relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

2.- Modification avec effet à compter du 1^{er} janvier 2013 de la dénomination sociale de la société en CARINAE GROUP S.A.-SPF et modification de l'article premier des statuts.

3.- Modification de l'article quatorze des statuts.

4.- Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier avec effet à compter du 1^{er} janvier 2013 le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société de Participations Financières mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007, telle qu'amendée. Ainsi l'Assemblée Générale décide de modifier l'article quatre (4) des statuts de la Société, relatif à son objet social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007, telle qu'amendée, relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier avec effet à compter du 1^{er} janvier 2013 la dénomination sociale de la Société en CARINAE GROUP S.A.-SPF et modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme dénommée «CARINAE GROUP S.A.-SPF».»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article quatorze (14) des statuts comme suit:

Art. 14. «La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007, telle qu'amendée, relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,
et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, D. MATTUCCI, A. BURUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} août 2013. Relation: EAC/2013/10261. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013118716/79.

(130144437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Credit Investor NCC S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.988.750,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.307.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of July.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of PEP Credit Investor NCC L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-242665 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 18 July 2013 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the Sole Shareholder of Credit Investor NCC S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 154307, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9th July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1718 of 24th August 2010 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 23rd March 2012, by deed of Maître Léonie Grethen, prenamed, published in the Mémorial number 1191 of 11th May 2012.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed share capital of the Company is presently set at one million nine hundred eighty-eight thousand seven hundred and fifty Euro (€ 1,988,750.-) divided into one million nine hundred eighty-eight thousand seven hundred and fifty (1,988,750) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company for the period from 1st January 2013 to 31 July 2013.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit de résidence à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de PEP Credit Investor NCC L.P., une exempted limited partnership, constituée sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à Uglan House KY-KY1-1104 Grand Caïman, et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships aux Iles Caïman sous le numéro MC-242665 Associé Unique», en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 18 juillet 2013, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'Associé Unique de Credit Investor NCC S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 154307, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1718 du 24 août 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 mars 2012, suivant acte reçu de Maître Léonie Grethen, préqualifié, publié au Mémorial numéro 1191 du 11 mai 2012.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million neuf cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante Euro (1.988.750,- €) représenté par un million neuf cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante (1.988.750) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- €) chacune (les «Parts Sociales»).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique reprend tous les actifs et prend à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre de l'associé de la Société.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 juillet 2013.

VII. Que l'Associé Unique décharge pleinement et entièrement chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé, à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel et demeure, la comparante a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 août 2013. Relation: LAC/2013/35996.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118710/93.

(130144134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Call Me Tender, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 179.571.

STATUTS

L'an deux mil treize, le cinquième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Kamel AMROUNE, Employé Privé, né le 27 février 1983 à Mont Saint Martin, demeurant à F-54430 Rehon, 210 rue de Longwy.

2.- Monsieur Fabien AMORETTI, gérant de sociétés, né le 23 octobre 1971 à Briey (F), demeurant à L-2342 Luxembourg, 42 rue Raymond Poincaré, ici représenté par Monsieur Kamel Amroune, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CALL ME TENDER».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour activité au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger la prestation de services dans le domaine informatique services aux entreprises. La société exploitera également via son activité commerciale, des résultats de recherche issus du Centre de Recherche Public Henri Tudor dont elle aura contracté les droits. Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes. La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social. - et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus spécifiés ou à tout autre objet connexe ou complémentaire.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euros (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

| | |
|--|--------|
| 1.- Monsieur Fabien AMORETTI, prénommé, neuf mille trois cent soixante-quinze parts sociales | 9.375 |
| 2.- Monsieur Kamel AMROUNE., prénommé, trois mille cent vingt-cinq parts sociales | 3.125 |
| TOTAL: DOUZE MILLE CINQ CENTS PARTS SOCIALES | 12.500 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique de la Société:

1. Monsieur Fabien Amoretti, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le mandat du gérant prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

3.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-8070 Bertrange, 5, Rue des Mérovingiens.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kamel Amroune, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 août 2013. LAC/2013/36923. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118714/135.

(130144313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Interpro Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.983.

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Maurice TERENCE, gérant de société, né à Algrange, (France), le 2 novembre 1963, demeurant à L-4336 Esch-sur-Alzette, 13, rue de la Tuilerie,

2.- Monsieur Fabrice MICHEL, gérant de sociétés, né à Metz (France) le 19 mai 1972, demeurant à F-57070 Vany, 1, Entre deux Villes (France), et

3.- Madame Lydia NOIRE, Consultante en Recrutement, née le 9 janvier 1968 à Metz (France), demeurant à F-57100 Thionville, 5, rue Château Jeannot (France).

Tous trois (3) ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Interpro Consulting S.à r.l.", avec siège social à L-4082 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zénon Bernard, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 155.983, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2454 du 13 novembre 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu

par le notaire instrumentant en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242 du 5 février 2011.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

a.- Madame Lydia NOIRE, préqualifiée et représentée comme ci-avant, déclare céder ses six (6) parts sociales qu'elle détient dans la Société à Monsieur Fabrice MICHEL, pour le prix de 744,- EUR (sept cent quarante-quatre euros).

Madame Lydia NOIRE, préqualifiée, déclare avoir reçu la prédite somme, ensemble avec une créance qu'elle détient contre la société d'un montant de 5.492,89- EUR (cinq mille quatre cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-neuf cents), ce dont elle consent quittance, pour solde de tous comptes.

b.- L'assemblée générale constate que suite à deux (2) autres cessions de parts sociales faites sous seing privé les cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société, sont détenues comme suit:

- Mr Maurice TRENZI, préqualifié, 76 (soixante-seize) parts sociales, et
- Mr Fabrice MICHEL, préqualifié, 24 (vingt-quatre) parts sociales

Toutes les cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les dorénavant associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les susdits cessionnaires sont les propriétaires des parts sociales leurs cédées à partir du jour des cessions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch, et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts comme suit:

" **Art. 4. (premier alinéa).**

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

Troisième résolution

L'assemblée constate que:

- l'adresse de l'associé Monsieur Maurice TRENZI, préqualifié, est actuellement: L-4336 Esch-sur-Alzette, 13, rue de la Tuilerie, et
- l'adresse de l'associé/gérant Monsieur Fabrice MICHEL, préqualifié, est actuellement: F-57070 Vany, 1, Entre deux Villes (France).

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 2013. Relation GRE/2013/3067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013118850/68.

(130144226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Groupe Gemmeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 120.190.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société WINDFALL TRADING CORP., société de droit bélizéen ayant son siège social au Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre des «International Business Companies» de Belize sous le numéro 75,846,

ici dûment représentée par Monsieur Gilles REBIBO, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme GROUPE GEMMECO S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 120190, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2185 du 22 novembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1057 du 20 mai 2010.

2.- Que le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille euros), divisé en 400 (quatre cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

3.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions mises au porteur de la Société et qu'en tant qu'associé unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la Société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la Société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la Société dissoute seront transmis à l'associé unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation du titre représentatif au porteur de la Société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la Société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cents euros (800 EUR), sont à la charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rebibo, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 août 2013. Relation: LAC/2013/35994.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118821/50.

(130144122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

G Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118804/11.

(130144189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.